



La grande façade du nouveau Palais de Justice, entièrement rénovée, est visible depuis le boulevard de Lattre de Tassigny.



Un accueil unique permet d'accéder aux différentes juridictions et d'être orienté.



Un jardin arboré vient couvrir l'extension de 700 m², construite à l'arrière du Palais de Justice.



21 salles d'audience, disposant de tous les équipements modernes, sont partagées entre les différentes juridictions.

Après plusieurs mois de travaux, les services de la Justice ont emménagé dans le nouveau Palais aménagé dans l'ancien lycée des Feuillants. L'occasion de découvrir le nouveau site qui réunit toutes les juridictions et de faire un point sur l'avenir du Palais des ducs d'Aquitaine.



L'escalier central a été conservé et dessert les trois étages de bureaux.



Le nouveau Palais de justice

Le grand déménagement a commencé début avril. Après 30 mois de travaux, le nouveau Palais de Justice installé dans l'ancien lycée des Feuillants (boulevard de Tassigny) accueille désormais dans un seul et même lieu (14 000 m²) toutes les juridictions jusque-là disséminées dans toute la ville. « Son adresse unique va faciliter considérablement les démarches des justiciables », explique Marie-Luce Bousseton, directrice de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), qui a conduit tous les travaux d'aménagement. « Le fonctionnement du palais a été conçu pour être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, et prévoit une meilleure prise en charge des citoyens : outre le service d'accueil unique du justiciable, un système de signalétique dynamique permettra à chacun d'être mieux orienté une fois entré dans le palais. »

Mieux pour les justiciables mais aussi mieux pour les 300 magistrats et personnels de justice qui y exerceront chaque jour. Les juges et leurs collaborateurs peuvent ainsi travailler dans une partie du bâtiment bien identifiée, séparée des parties ouvertes au public. « Tous quittent un lieu certes magnifique, mais fortement inadapté. Ici, les nouveaux espaces ont été créés pour répondre aux attentes de

ceux qui y travailleront : espaces repensés et rationalisés, circulations distinctes de celles qu'empruntera le public, améliorations en termes de sécurité », poursuit la directrice de l'Apij.

Pour en arriver là, l'agence Brossy et Associés a été choisie. « Ce projet était un véritable défi puisqu'il s'agissait de transformer un établissement scolaire en lieu de justice, bâtiment qui plus est inscrit au titre des Monuments historiques », explique Michaël Fellmann, l'architecte. « L'extension de 700 m² à l'arrière du bâtiment principal abrite la salle des pas perdus, les salles d'audience et de délibérés. Ceci nous a permis d'aménager les bureaux, toujours desservis par l'escalier central monumental et le déambulatoire de 3,50 m de large, dans les anciennes salles de classe. »

Autre défi : désenclaver le lieu pour en faire un endroit ouvert sur la ville, accessible. Le mur d'enceinte a été partiellement déconstruit et a été complété d'une grille. À l'entrée, une cour de 4 000 m² plantée de nombreux arbres accueille le public. « L'arbre est l'un des symboles de la Justice : on s'y abritait pour rendre la justice au Moyen Âge », poursuit Michaël Fellmann. « Nous retrouvons les arbres dans la cour avant mais nous avons aussi aménagé un jardin paysager au-dessus de l'extension. »

Défi réussi à en croire les premières impressions. « Nous sommes contents du résultat, très fidèle au projet initial que nous avons présenté au concours. Nous avons aussi porté une attention à rendre le palais ajustable aux besoins de la justice qui peuvent évoluer au fil des années. » Impression partagée du côté de l'Apj : « Le lieu chargé d'histoire occupe déjà une place bien particulière dans le cœur des habitants ! Ils découvriront un bâtiment qui a su se métamorphoser pour satisfaire aux exigences de la Justice tout en respectant son identité patrimoniale. Ils pourront parcourir l'extension moderne dédiée aux espaces publics, qui côtoie l'édifice historique. Le regroupement de l'ensemble des juridictions en fait aussi un palais de justice unique en son genre, le seul à ce jour en France. »

Quelques jours seulement après le déménagement, les audiences ont repris laissant ainsi les Poitevins et tous les justiciables s'approprier ce nouveau lieu de justice.

À SAVOIR

LES JURIDICTIONS REGROUPÉES AU PALAIS DE JUSTICE

- La cour d'appel
- La cour d'assises
- Le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance
- Le conseil des prud'hommes
- Le tribunal de commerce
- Le service administratif régional

La salle des pas perdus est accessible au public, à condition de se soumettre aux contrôles de sécurité.

4 boulevard de Lattre de Tassigny

TÉMOIGNAGES

Après quelques jours dans leurs nouveaux bureaux du Palais de justice, **Dominique Moyal, procureure générale, et Thierry Hanouët, premier président de la Cour d'appel**, nous font part de leur ressenti.



Thierry Hanouët : « C'est un déménagement que nous préparions depuis plus d'un an, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'œuvre. Tout était calé pour qu'il y ait le moins de ruptures possibles. Et ça a été une réussite. En dix jours, l'intégralité des juridictions aura pris place dans le nouveau Palais. Seules six heures étaient nécessaires pour que les différents personnels soient installés dans leurs nouveaux bureaux connectés à l'informatique et prêts à reprendre le travail. C'est une véritable chance d'être le tout premiers utilisateurs de ce lieu, dans sa nouvelle destination. Début mai, après la période de vacation, l'activité de toutes les juridictions reprendra normalement. Par la suite, nous aimerions que le ministère acquière l'aile nord afin notamment d'y installer le pôle social. »

Dominique Moyal : « De longue date, nous pilotons le chantier, initié par le Ministère de la justice, aux côtés de l'Apj et nous avons suivi de près le déménagement de toutes les juridictions. C'est une réelle satisfaction, un soulagement d'avoir intégré le nouveau Palais de justice qui apporte un véritable confort à tous ceux qui y travaillent. Certes, pour certains il y a eu un petit pincement au cœur en quittant le Palais historique, de l'inquiétude aussi. Mais une fois dans les locaux, tout ceci a laissé place à une forme d'excitation, d'envie de s'approprier les lieux rapidement. Le bâtiment est lumineux, accessible et dispose d'équipements modernes... Pour les usagers, il apporte plus de lisibilité car toutes les démarches se font désormais sur un seul site. Le bâtiment est également plus sécurisé, avec des parcours différenciés pour chaque type de flux, et assure un accueil digne pour tous, professionnels, usagers et public. »



École Saint-Joseph au XIX^e siècle.

Un siècle et demi de grandes et petites histoires

Ce qui fut d'abord le collège Saint-Joseph a été fondé par les Jésuites en 1855, à la demande de Monseigneur Pie, évêque de Poitiers. La construction est confiée au père Tournesac, architecte prolifique à Poitiers et alentours. Le plus beau collège de la congrégation accueille les premiers élèves en 1860. Un géant à 6 niveaux, pourvu de centaines de fenêtres... Il y a même un petit théâtre à l'italienne et le père de La Croix, archéologue qui mena les recherches sur l'Hypogée des Dunes, y fera creuser une piscine avec l'aide des élèves.

Pendant la Première Guerre mondiale, le collège devient hôpital militaire. En 1955, les Jésuites s'en vont et laissent les clés au diocèse. Le collège résonne des accords de Bataclan 13, groupe rock d'élèves sous la houlette du père Cateau, dans les années 70. Quelques années plus tard en 1980, « Saint-Jo » fusionne avec le Doyenné Saint-Hilaire et devient le lycée mixte des Feuillants. Un an plus tard, le père Cateau alias « Boss » lance Radio Pulsar, qui convertira au journalisme des générations de lycéens. Plus tard, le bâtiment se dégrade, son entretien est un gouffre financier. Le collège souhaite vendre et déménager. Les élèves rejoignent Isaac de l'Étoile en 2010, laissant à la future cité judiciaire le soin d'écrire une suite. On connaît la suite.

Une décennie pour un nouveau Palais

Quelques dates-clés de l'histoire de la construction du nouveau Palais de justice.

2003

Pour la première fois, l'hypothèse du lycée des Feuillants, qui n'accueillera plus d'élèves suite à la construction d'un nouveau lycée au Porteau, est évoquée. Des études sont menées sur la faisabilité du projet.

2006

Pascal Clément, ministre de la Justice en visite à Poitiers, dit l'intérêt de l'État pour les Feuillants.

Mai 2008

Un aménageur privé souhaite racheter et aménager les Feuillants puis louer les locaux au ministère de la Justice. Solution refusée par le ministère qui stoppe le projet.

Décembre 2008

Alain Claeys, maire de Poitiers, propose à Claude Bertaud, président du Conseil général, et au sénateur Jean-Pierre Raffarin de se mobiliser pour que la cité judiciaire soit construite aux Feuillants et ainsi garder la cour d'appel à Poitiers. Tous les trois sont reçus le 9 décembre 2008 par le directeur de cabinet de la Garde des Sceaux Rachida Dati. Verdict : l'opération se fera à condition que les collectivités locales apportent le foncier en se portant acquéreurs des Feuillants.

30 mars 2009

Le Conseil municipal valide l'acquisition du lycée des Feuillants pour un montant de 3 millions d'euros. Le Conseil général s'engage à verser une subvention de 1,5 million d'euros à la Ville.

11 juin 2009

Après deux reports de la venue de Rachida Dati, le maire de Poitiers se rend au ministère de la Justice pour signer la convention qui lie la Ville de Poitiers à l'État, juste avant que Rachida Dati ne quitte ses fonctions au ministère de la Justice.

27 août 2009

Acquisition des bâtiments des Feuillants par la Ville.

3 octobre 2011

L'État devient propriétaire de l'ancien lycée des Feuillants suite à la signature de l'acte de rétrocession entre la Ville et l'État.

19 décembre 2012

Réunion, dans les locaux de l'APIJ*, pilote du projet d'aménagement de la cité judiciaire, pour choisir parmi les 3 projets architecturaux présentés.

18 mars 2013



© Daniel Proux / Ville de Poitiers

Présentation du projet architectural retenu. C'est l'agence Brossy et Associés qui aménagera les 7 000 m² qui accueilleront, à terme, plus de 300 magistrats et 19 salles d'audience.

Fin 2014

Alain Claeys interpelle la Garde des Sceaux Christiane Taubira, alors que le Ministère bloque nombre de projets immobiliers et que le projet poitevin est sur le point d'être repoussé. La ministre confirme par écrit que « la cité judiciaire se fera ». Le chantier est alors estimé à 55 millions d'euros.

Octobre 2015

Premiers coups de pelleuses pour les opérations de déblaiement. Les travaux dureront 30 mois.

27 mai 2016



© Sébastien Lovat

Le ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas lance officiellement les travaux du nouveau palais de justice.

Octobre 2017



© Daniel Proux / Ville de Poitiers

L'ancienne Garde des Sceaux Christiane Taubira, qui a œuvré pour la réalisation du projet, visite le chantier.

Novembre 2017

Après plusieurs mois de discussions, l'Ordre des avocats décide de s'installer dans l'aile gauche du Palais de justice, appartenant à la Ville.

Décembre 2018

Un restaurateur est choisi suite à une mise en concurrence pour installer un restaurant dans un des deux anciens internats appartenant à la Ville. Il ouvrira fin 2019.

1^{er} avril 2019

Début de l'emménagement des juridictions de Poitiers et du service administratif régional.

*Agence publique pour l'immobilier de la justice

Une nouvelle vie pour le Palais

À terme, le Palais des ducs d'Aquitaine pourra être traversé, comme c'était le cas dans les années 70, mais également être contourné par des jardins aujourd'hui inaccessibles.

© Lukas Rechevith

Rendre aux Poitevins et aux visiteurs ce monument emblématique de Poitiers, révéler l'excellence patrimoniale de la ville.

Ce sont les objectifs du Projet du Quartier du Palais.

Après le déménagement des services de la justice boulevard de Tassigny, quel avenir pour le Palais des ducs d'Aquitaine ? La Ville de Poitiers a engagé, depuis plusieurs années, une réflexion sur le devenir de l'édifice et du quartier alentour. En 2016, un comité de pilotage a été constitué pour définir le projet.

« *Enfant, j'ai connu le Palais ouvert à tous. C'était naturellement un lieu de vie. Aujourd'hui, tout l'enjeu est de révéler à tous la richesse architecturale et historique de ce lieu d'exception* », pointe Henri Loyrette, président-directeur honoraire du musée du Louvre, qui a accepté de co-présider le comité de pilotage avec Alain Claeys.

Un édifice préservé

Élément familier du patrimoine de la ville, le Palais est pourtant peu connu de la majorité des Poitevins. S'il n'a encore jamais fait l'objet de fouilles archéologiques approfondies, sa valeur patrimoniale est saluée par les historiens du monde entier. « *Son état de conservation est exceptionnel, de nombreux vestiges du XII^e sont toujours visibles* », appuie Nicolas Prouteau, chercheur au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM). La grande salle (des pas perdus) est l'un des plus

remarquables exemples d'architecture civile médiévale en France.

De nouveaux usages

Le Projet du Quartier du Palais repose aujourd'hui sur 3 éléments : la mise en valeur de l'édifice, le réaménagement du quartier alentour et la création de l'évènement culturel et artistique, Traversées (lire ci-contre). Les décisions sur les activités qui seront établies dans le Palais ne sont pas encore arrêtées. Elles ont fait l'objet d'une large concertation (lire p.16). Le Palais pourrait par exemple accueillir des concerts et expositions, être un lieu d'accueil touristique mais également de médiation et d'éducation par le jeu, de débat, de travail... À terme, le Palais pourra de nouveau être traversé mais aussi contourné par des jardins, actuellement non accessibles au public.

Des échéances

Après la délibération du conseil municipal de juin, la Ville signera en septembre l'acquisition du bâtiment (propriété jusqu'alors à 52 % de l'État et à 48 % du Département). Une échéance importante dans ce projet au long cours, qui verra son développement et son aboutissement dans les 10 ans à venir.

À SAVOIR

DES ÉTUDES POUR EN SAVOIR PLUS

Une convention de partenariat patrimonial et archéologique a été signée lors de la Nuit des idées (en janvier) entre la Ville et l'État (Préfecture et DRAC) afin de déterminer ensemble des études et actions nécessaires.

Pour mieux connaître le site, différentes études seront menées dans les prochaines années : état sanitaire, diagnostics archéologiques...



La Tour Maubergeon, la grande salle (photo ci-contre) et ses monumentales cheminées sculptées sont des éléments patrimoniaux remarquables.



© Daniel Proux / Ville de Poitiers

Au fil de l'Histoire

Construit au sommet de la ville, le Palais des ducs d'Aquitaine a traversé les siècles, son histoire intimement liée à celle de la justice.

Du IX^e siècle jusqu'à 1204, le Palais est la résidence des comtes de Poitou - ducs d'Aquitaine

Installé au cœur de Poitiers, devenue l'une des premières cités du royaume, il représente le symbole de leur autorité et constitue l'épicentre du duché. Il est construit à l'emplacement de l'ancien tribunal de justice mérovingien, ou mall-berg (d'où vient, peut-être, le nom de Tour Maubergeon). Reposant sur une motte imposante, l'édifice était entouré de fossés, que l'on traversait à l'aide d'un pont. Au XII^e, le Palais sert de résidence à Aliénor d'Aquitaine et à ses deux époux successifs, Louis VII, roi de France, Henri II, roi d'Angleterre, ainsi qu'à son fils Richard Cœur de Lion. Elle y fait construire une magni-

fique salle d'apparat (la salle des Pas Perdus) où le comte recevait l'hommage de ses vassaux.

Au XIII^e siècle, le Palais devient la propriété du roi de France et développe des fonctions administratives et judiciaires

En 1308, le roi Philippe Le Bel et le pape Clément V y installent le procès de l'Ordre des Templiers. Le Palais connaît de nouveaux aménagements vers 1380, sous l'impulsion de Jean de Berry : la tour Maubergeon est reconstruite, un nouveau mur pignon clôture la grande salle, percé de larges baies au-dessus de monumentales cheminées sculptées. Le Palais est le siège du Parlement et de la Cour des aides du roi, de 1418 à 1436. A partir de 1436, le palais héberge la

sénéchaussée du Poitou. En 1453, la grande salle est le théâtre du procès de Jacques Cœur, ancien Grand Argentier du royaume de France.

Après la Révolution, l'ancien palais comtal devient palais de Justice

De nouveaux corps de bâtiments sont construits. Formée d'un escalier monumental menant à une colonnade gréco-romaine, l'entrée principale actuelle date de 1821. En 1862, l'édifice est classé Monument Historique. La même année, l'architecte Viollet-le-Duc écrit : « Nous avons peu d'édifices civils en France qui aient l'importance du Palais des comtes de Poitiers ». Aujourd'hui, une nouvelle page de son histoire est en train de s'écrire.

Kimsooja à l'honneur pour Traversées



Carte blanche est donnée à l'artiste coréenne.

Premier temps fort : Traversées, l'évènement artistique et culturel qui se tiendra du 12 octobre 2019 au 19 janvier 2020, une mise en valeur du patrimoine à travers l'art contemporain. Emmanuelle de Montgazon et Emma Lavigne, les deux directrices artistiques, ont choisi de donner symboliquement les clés de la ville à l'artiste coréenne de renommée internationale Kimsooja. Ses travaux – installations, performances, vidéos, photographies – évoquent les questions universelles de l'exil et du voyage, transcendant les cultures et les espaces. Habituee des biennales d'art contemporain, Kimsooja a exposé dans le monde entier, de

New-York à Madrid en passant par Vienne. La plasticienne, et les artistes qu'elle a choisi d'inviter, ont « le défi de s'installer pour dialoguer avec la ville, son patrimoine, ses acteurs... Ils vont nous proposer une sorte de miroir : la ville transformée par leur regard », exposent les deux directrices artistiques. Kimsooja investira ainsi plusieurs lieux, du Palais au Musée Sainte-Croix, en passant par l'église Sainte-Radegonde et la cathédrale Saint-Pierre.

À noter : les grandes lignes de la programmation de Traversées seront dévoilées ce mois-ci.

Les habitants donnent leur avis



Les éléments recueillis vont désormais servir la réflexion de la collectivité et être utilisés pour le recrutement de l'architecte et la définition des usages.

© Yvonne Gachet / Ville de Poitiers

Quelque 3000 participants, 16 lieux, 4500 gommettes collées : c'est le bilan chiffré des 6 mois de concertation organisés par la Ville autour du Projet du Quartier du Palais. Fêtes de quartier, campus, centre commercial, médiathèque... À Poitiers mais aussi dans Grand Poitiers, les échanges avec les habitants ont été fructueux, permettant d'enrichir les propositions élaborées en amont et de recueillir de nouvelles idées.

L'ensemble des participants aux « ren-

dez-vous des idées » a très largement plébiscité les usages patrimoniaux et culturels du Palais, autour notamment de la grande salle des pas perdus et de la Tour Maubergeon : un lieu ouvert à tous, un lieu d'exposition et de création contemporaine, un espace de valorisation du patrimoine, avec des circuits de visites spécifiques notamment. La proposition d'espace numérique et visuel, à destination des artistes, acteurs économiques et chercheurs, et celle d'espace de débat ont également été approuvées. D'autres

usages ont, en revanche, été accueillis de manière plus contrastée : si la possibilité d'y installer un café-restaurant séduit, celle d'un living-lab, un lieu partagé à destination des entrepreneurs, ou celle d'un espace dédié au jeu vidéo doivent être précisées.

Les habitants ont également livré leurs points de vue sur les espaces publics adjacents au Palais. Leurs idées ? Faire de la place Lepetit un lieu de vie ou du jardin suspendu (à l'intérieur du Palais) un lieu calme et paisible par exemple.

TÉMOIGNAGES



Benoit Mousserion
directeur artistique de la compagnie L'Homme Debout

« Le Palais est pour moi mystérieux. À la fois en plein cœur de la ville et complètement enclavé. C'est formidable de l'ouvrir au public, cela va nous permettre de découvrir son histoire, encore mal connue, et donc un peu de la nôtre. Pour moi, la question centrale aujourd'hui est : que va-t-on en faire ? Comment les Poitevins vont-ils être invités à pénétrer dans cet endroit ? J'espère que nous éviterons l'écueil du lieu décontextualisé de son environnement social, trop élitiste. L'enjeu est d'en faire une porte d'entrée sur le territoire. Il faut selon moi, penser aussi un projet pour les Poitevins, qui rayonnera notamment vers les quartiers, et qui nous invitera à faire ensemble. En créant des lieux de culture, on crée de l'histoire commune. Il est primordial que ces lieux s'intéressent au plus grand nombre ! »



Rémi Bernardeau
habitant de Poitiers et ancien président du comité de quartier de Saint-Éloi

« Le Palais est un lieu très important pour Poitiers, l'histoire de la ville est liée aux Ducs d'Aquitaine. Dans les années 70, j'ai connu son ouverture sur la place du marché. Dans le palais, une porte donnait accès à la petite impasse débouchant sur la rue du marché Notre-Dame. Comme beaucoup, j'empruntais régulièrement ce passage, fermé depuis plus de 30 ans désormais. C'était l'occasion d'admirer et de profiter du bâtiment ! C'est très important de rendre le Palais aux Poitevins, de le remettre en valeur à travers des expositions, des concerts... Cela sera bénéfique à l'animation, aux commerces, au rayonnement de la ville. »



Jean-Claude Martin
membre du comité de pilotage et président du TAP

« Le Palais est aujourd'hui un monument un peu oublié, on le contourne sans le voir. Ouvert au public, il donnera de la connectivité aux différents quartiers du centre-ville. Il faut désormais trouver son usage au quotidien, ce qui fait l'objet d'une large concertation. C'est un bâtiment qui nous parle de notre histoire, avec des parties patrimoniales fantastiques, mais qui peut aussi permettre de se projeter dans l'avenir, en s'appuyant sur les valeurs cultivées à Poitiers : la culture, les savoirs, l'intelligence... Il pourrait être un laboratoire pour mettre en relation des artistes, des scientifiques, des créatifs... pour réfléchir à la société de demain. Le Palais serait ainsi un lieu fédérateur, à traverser, à visiter mais aussi un endroit où l'on pourrait s'enrichir. »